



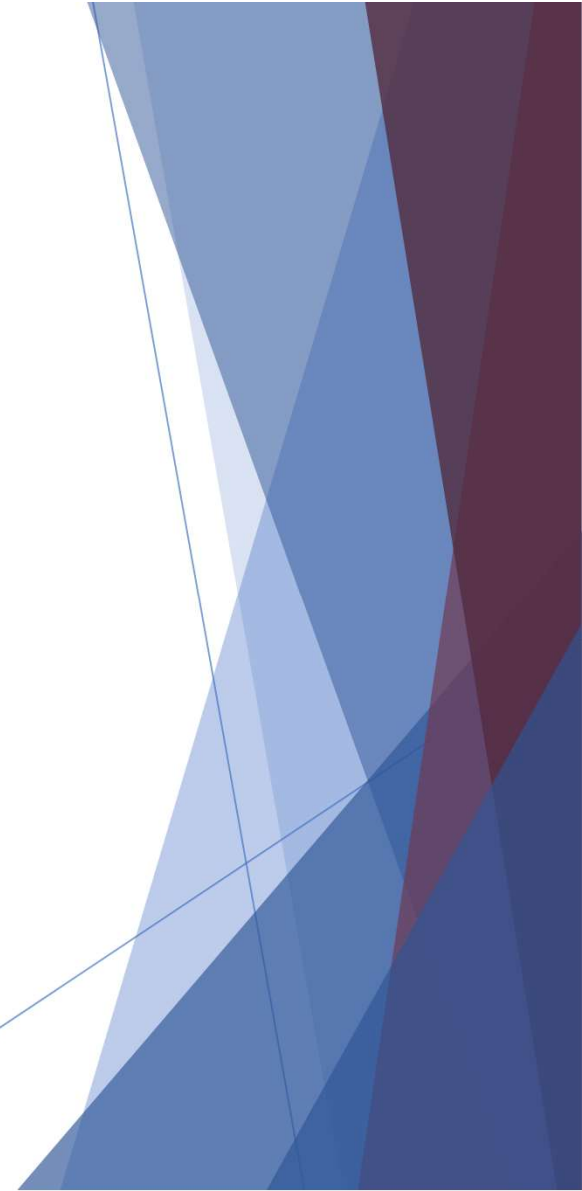
Séance ordinaire du
3 février 2025

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

4. Rapport d'activités du conseil





4.1 Administration et développement

4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 21 janvier au 3 février 2025

LISTE DES COMPTES - VILLE	
Total	
Liste du 21-01 au 03-02-2025	457 118.67 \$
GRAND TOTAL	457 118.67 \$



4.1.2

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025

Du 10 au 14 février 2025

L'entourage des jeunes sera à l'honneur dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire

Reconnaître la résilience et la confiance en soi de chaque jeune, c'est saluer son engagement à faire de la persévérance scolaire sa priorité

Afin de souligner cet événement, la Ville proposera des actions pour favoriser la réussite éducative des jeunes



4.1.3

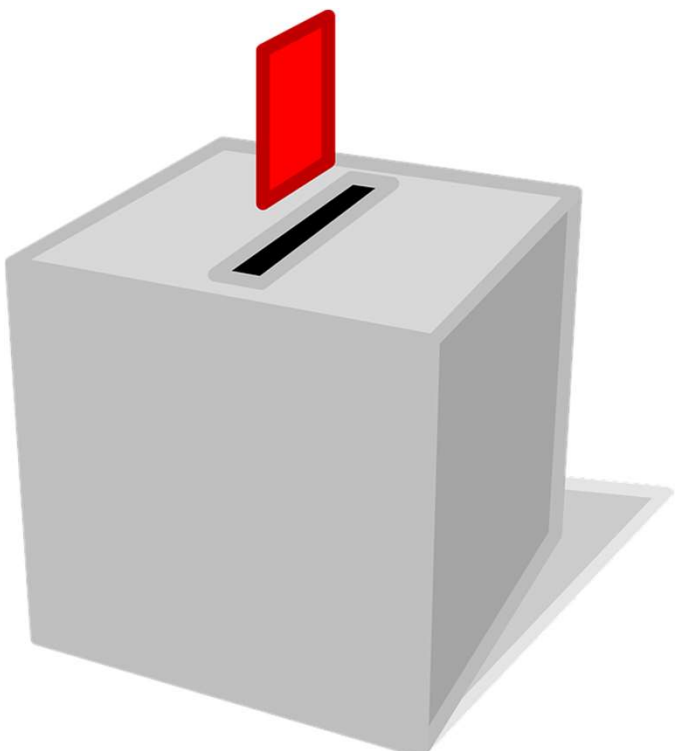
Versement de bourses d'étude dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2025

La Ville souhaite reconnaître la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire pour leur persévérance

Les bourses seront remises lors de la tenue du gala reconnaissance de chaque école

- Séminaire Marie-Reine-du-Clergé : 250 \$
- École Curé-Hébert : 250 \$
- École Mgr Victor : 150 \$
- École Jean XXIII : 150 \$





4.1.4

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Exercice financier 2025

Une somme de 12 000 \$
sera affectée

4.1.5

Annulation d'un cautionnement de la marge de crédit en faveur du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Considérant la résolution n° 244.11.2024 autorisant le cautionnement de la marge de crédit du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un montant de 75 000 \$



Considérant que le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean va procéder à la fermeture de cette marge de crédit



Annulation du cautionnement de la marge de crédit du Camp
d'un montant de 75 000 \$

4.1.6

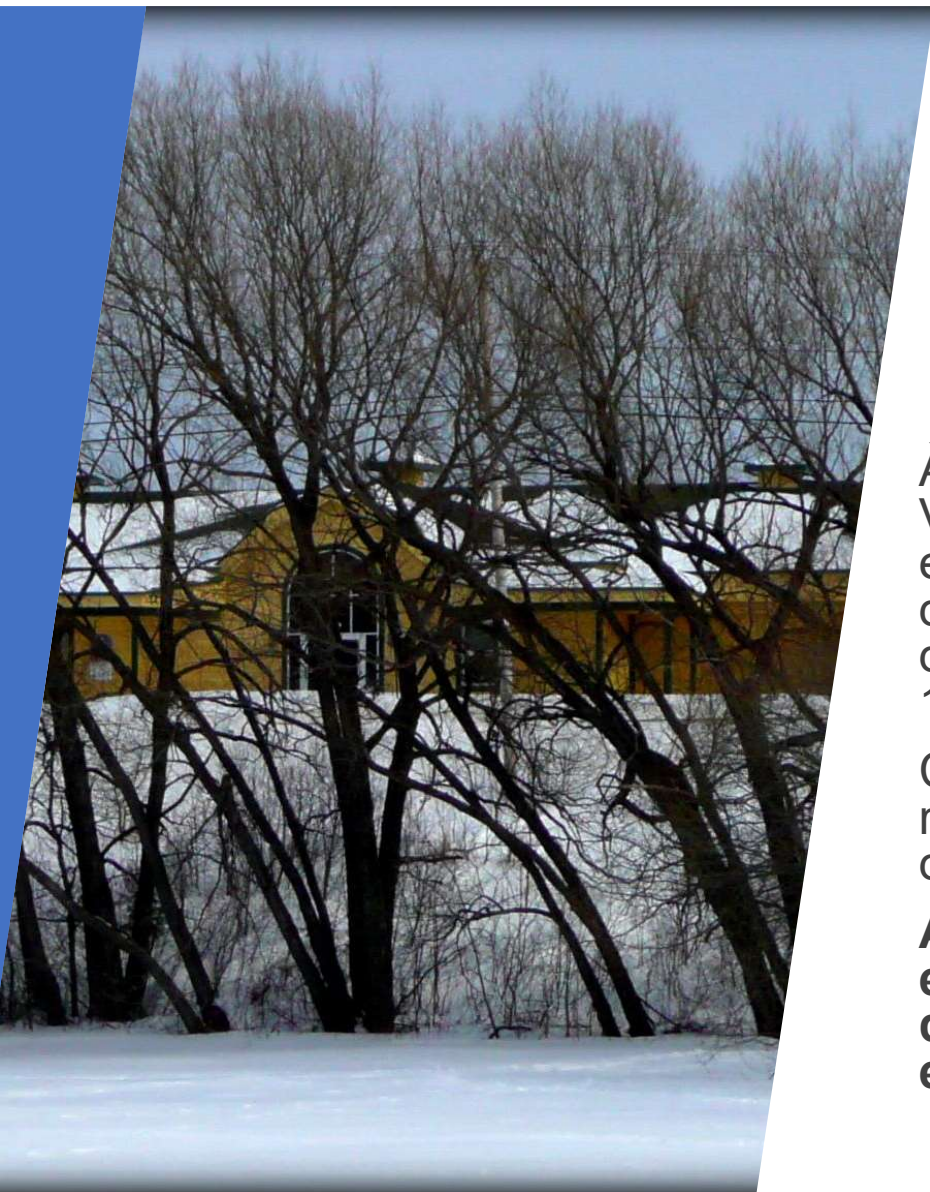
Cautionnement d'une marge de crédit en faveur du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite réaliser la mise à niveau de l'ensemble de ses bâtiments afin d'améliorer et d'enrichir son offre de formation

Pour financer ce projet, le Camp Musical a obtenu plusieurs contributions gouvernementales d'un montant total de 740 375 \$. Cependant, pour accéder à ces fonds, il est nécessaire que 20 % du total des subventions provienne de sources privées. Les Caisses Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont engagées à verser une contribution de 50 000 \$, et le Camp musical a déjà recueilli 10 600 \$ par le biais de dons de donateurs privés

Le Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite obtenir une marge de crédit de 128 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons pour répondre à la contribution de 20 % exigée par les subventions gouvernementales. La Ville s'engage à se porter caution pour ce montant en faveur du Camp musical

La Ville demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation pour se rendre caution de cette obligation et que la présente résolution soit conditionnelle à l'obtention de cette autorisation



4.1.7 Annulation d'un cautionnement en faveur du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité

À la séance du 2 mars 2009 la Ville a autorisé un cautionnement en faveur du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité au montant de 175 000 \$

Ce cautionnement n'a plus sa raison d'être étant donné la dissolution de l'organisme

**Annulation du cautionnement
effectué en faveur du Centre
d'interprétation de l'agriculture
et de la ruralité**

4.1.8

Versement d'une subvention à la Villa du Presbytère en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* — Année 2025

Une municipalité peut accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence

L'organisme et l'immeuble ont un caractère communautaire

- Une subvention correspondant au montant des crédits des taxes (foncières) pour l'année financière 2025 au montant total de **7 602,32 \$** est accordé





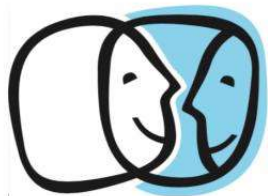
4.1.9

Autorisation de signataires – Convention de services professionnels juridiques à intervenir avec la Société d'avocats Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.

- ▶ Période de 60 mois (du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2030)
- ▶ Honoraires fixes de 225 \$ par mois
- ▶ Dans certains cas ou consultation d'avis légal: 215 \$ de l'heure
- ▶ M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. André Fortin, maire sont autorisés à signer la convention

4.1.10

Proclamation de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et versement d'un montant à la campagne de financement



SEMAINE QUÉBÉCOISE
DE LA **déficience
intellectuelle**



- ▶ Du 16 au 22 mars 2025
- ▶ Sensibiliser l'ensemble de la population aux réalités que vivent les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches par le biais d'activités de sensibilisation inclusives, offertes partout en province
- ▶ Versement de **50 \$** à la campagne de financement

4.1.11

Adoption du Règlement d'emprunt n° 344-2025 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$ remboursable sur une période de quinze ans dans le cadre du développement résidentiel 2025

Développement domiciliaire 2025 – Ouverture de rues à l'arrière du développement rues de la Plaine et Mathieu

- Emprunt et une dépense n'excédant pas **4 800 000 \$**
- Remboursable sur une période de **15 ans**
- Possibilité d'affecter un montant provenant du surplus accumulé de la vente des terrains



4.1.12

Autorisation de dépenses dans le cadre de mesures d'urgences effectuées suite à la concentration élevée en nitrate et nitrite dans l'eau potable du secteur **Métabetchouan**

Le 23 janvier 2025, une contamination aux nitrates et aux nitrites dans le réseau de distribution d'eau potable dans le **secteur Métabetchouan** a été constatée

La Direction régionale de santé publique a recommandé de mettre en place un avis de non-consommation de l'eau pour les populations vulnérables afin de limiter de potentiels effets sur la santé

La Ville a mis à la disposition de la population de l'eau embouteillée

Autorisation de dépenses inhérentes aux mesures d'urgence ainsi qu'un montant de **13 174,56 \$** pour l'achat d'eau embouteillée

4.2 Gestion du territoire



4.2.1

Octroi d'un contrat à SPO électrique – Conversion du garage municipal à l'éclairage au DEL – Appropriation au surplus accumulé non affecté

18 250 \$ plus les taxes applicables

Un appui financier d'Hydro-Québec d'un montant de 6 540 \$ sera déduit de cette somme

Appropriation au surplus accumulé non affecté



4.2.2

Octroi d'un contrat à Groupe Géos - Étude géotechnique dans le cadre du développement résidentiel 2025 – Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025

```
graph LR; A[Réalisation d'une étude géotechnique en vue déterminer la nature, les caractéristiques et les propriétés des sols en place] --> B[22 500 $ plus les taxes applicables]; B --> C[Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025];
```

Réalisation d'une étude géotechnique en vue déterminer la nature, les caractéristiques et les propriétés des sols en place

22 500 \$
plus les taxes applicables

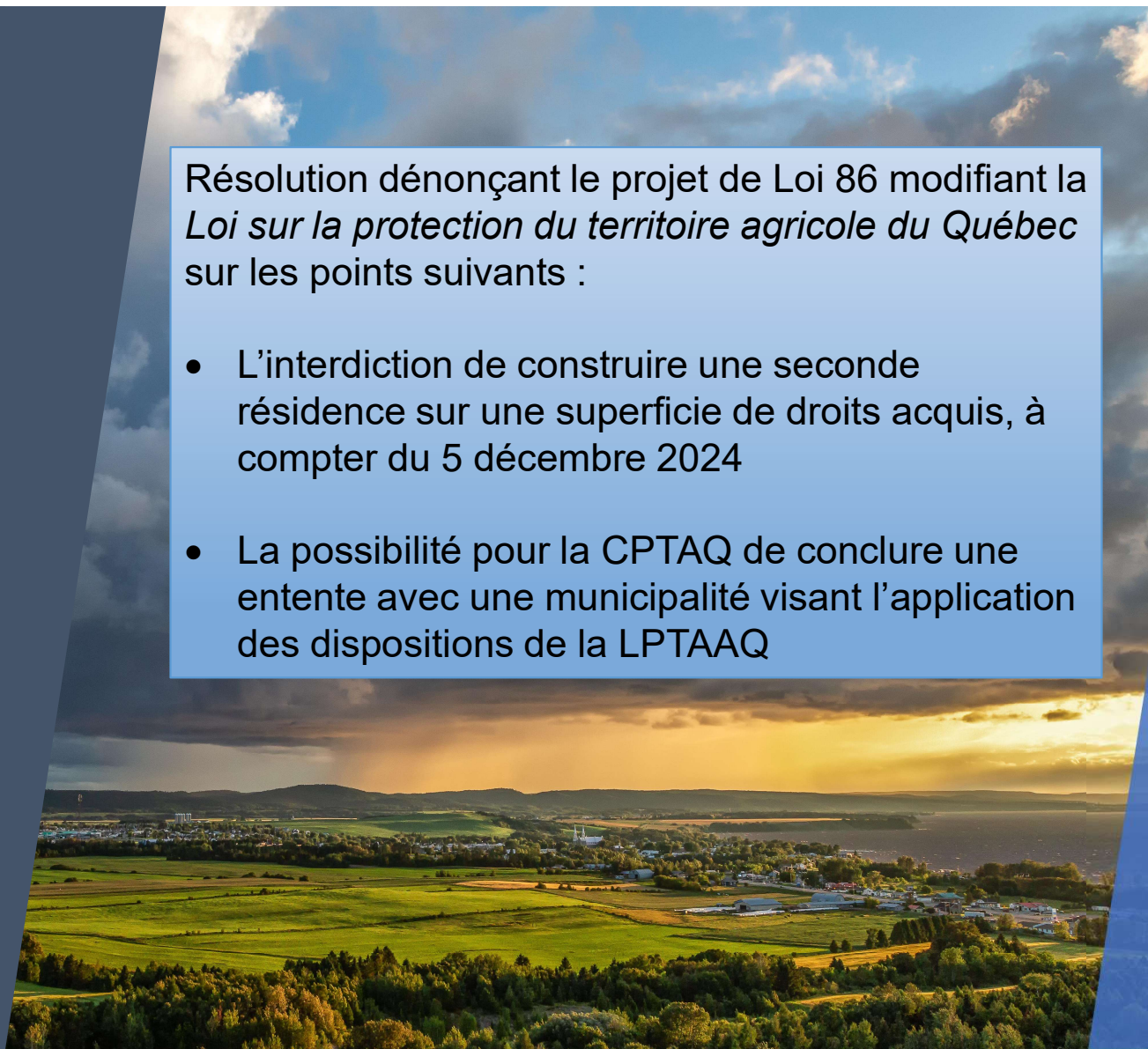
Appropriation au
Règlement d'emprunt
n° 344-2025

4.2.3

Résolution dénonçant certaines dispositions du projet de loi n° 86 : *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*

Résolution dénonçant le projet de Loi 86 modifiant la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* sur les points suivants :

- L'interdiction de construire une seconde résidence sur une superficie de droits acquis, à compter du 5 décembre 2024
- La possibilité pour la CPTAQ de conclure une entente avec une municipalité visant l'application des dispositions de la LPTAAQ



4.2.4

Octroi d'un contrat à Girard Tremblay Gilbert inc. arpenteurs géomètres - Travaux d'arpentage pour la subdivision des terrains dans le cadre du développement résidentiel 2025 - Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025



Contrat de préparation de l'opération cadastrale et de piquetage d'environ **70 lots** dans le cadre de la subdivision des terrains du développement résidentiel 2025



23 210 \$ plus les taxes applicables



D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 344-2025



4.2.5

Autorisation de signataires - Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Prime-Vert sous-volet 2.2 - Appui aux projets de mobilisation, de concertation et de transfert en agroenvironnement

- ▶ La Ville est actuellement confrontée à un enjeu de qualité de l'eau du puits municipal
- ▶ Des nitrates-nitrites se retrouvent en concentration dépassant ou se rapprochant du seuil de 10mg/l tel qu'établi par le Règlement sur la qualité de l'eau potable
- ▶ Considérant l'importance du secteur agricole au sein de la Ville
- ▶ Considérant qu'un accompagnement pour réseauter les producteurs agricoles et leur permettre d'avoir accès à de l'information technique et agronomique est essentiel
- ▶ Les activités de réseautage vont permettre d'améliorer les pratiques agricoles touchant la gestion de la matière organique des sols et la fertilisation azotée optimale
- ▶ **M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale est autorisée à déposer une demande d'aide financière**



4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1

Demande de participation à un plan de visibilité dans le cadre de la traversée du Lac-Saint-Jean en snowkite – Progression Kite

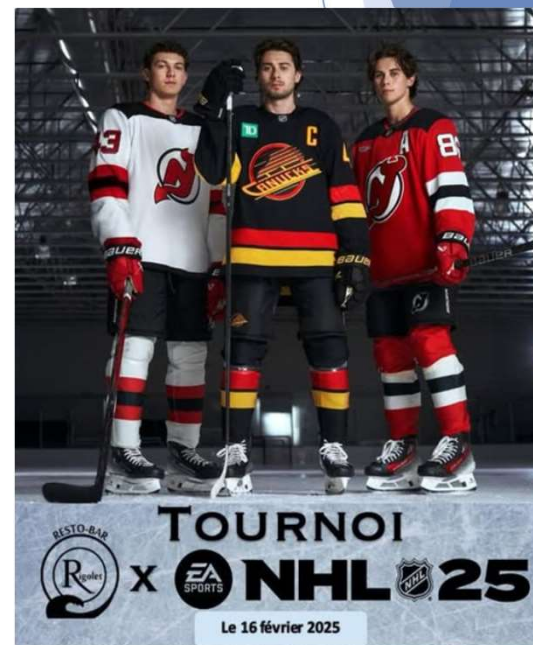
Demandeur:	Progression Kite
Date:	Du 1 ^{er} au 3 mars 2025
Activité:	Traversée du lac Saint-Jean aller-retour de St-Prime à Vauvert en snowkite
Endroit:	Sur le lac Saint-Jean
Participation financière:	Partenaire de soutien : 500 \$



4.3.2

Demande de participation à un plan de visibilité lors de la première édition du tournoi de hockey électronique (Tournoi EA Sports) NHL 25

Demandeurs:	Alexis Desmeules et Georges-Thomas Trahoulsi
Date:	16 février 2025
Activité:	Tournoi de hockey électronique (Tournoi X EA Sports) NHL 25
Endroit:	Au Restaurant – Bar « Le Rigolet »
Participation financière:	300 \$ Partenaire officiel de l'événement





4.3.3

**Autorisation d'une activité en
vertu du Règlement n° 1000-21
— Tournoi de pêche du Club
Eau Bois sur le lac à-la-Croix**

Demandeur:	Club Eau Bois
Date:	8 mars 2025
Activité:	Tournoi de pêche
Endroit:	Sur le lac à-la-Croix

4.3.4

Autorisation d'un signataire – Entente de partenariat à intervenir avec Simon Émond dans le cadre d'une offre éducative au Centre d'art Langage Plus et versement d'une aide financière



En vertu du premier alinéa de l'article 90, du premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 91 et du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement d'une aide financière de **7 500 \$** à Simon Émond dans le cadre d'une offre éducative au Centre d'art Langage Plus

M. Christian Potvin, est autorisé à signer l'entente de partenariat laquelle précisera entre autres:

- les modalités de versement
- l'achat de publicité et de visibilité
- des séances d'initiation à la photographie pour la population
- ainsi qu'un legs à la Ville d'une œuvre de l'artiste



4.3.5

**Octroi d'un contrat à Altanergy –
Visites et surveillance de chantiers
dans le cadre de la conversion du
système de refroidissement R-22 à
l'ammoniac et du remplacement du
condenseur à l'aréna -**

**Appropriation au Règlement
d'emprunt n° 329-2024**



3 935 \$ plus les taxes applicables



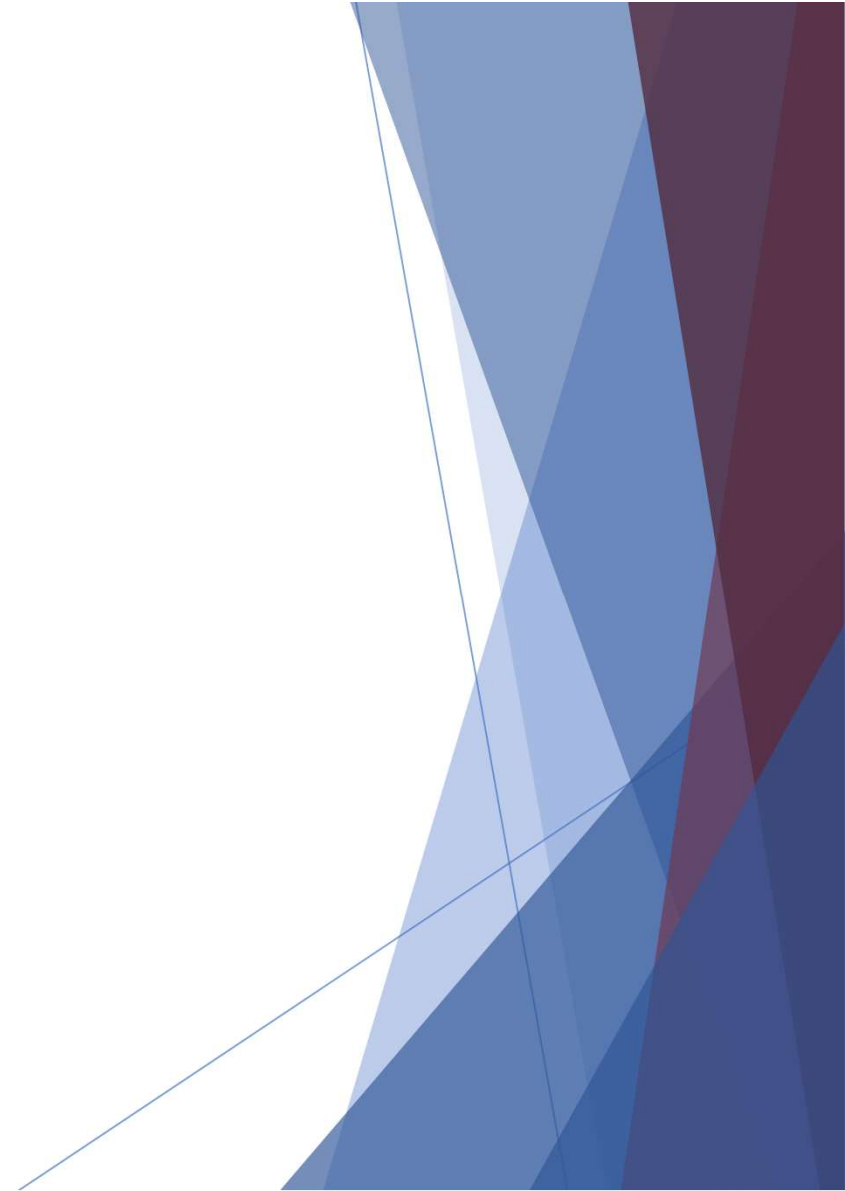
**Appropriation au Règlement
d'emprunt n° 329-2024**

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentations, dons et subventions

Aucune demande





5. Dépôt de la
correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

